



PROCES-VERBAL

Commission Nationale Paritaire Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football CCPAAF

Réunion du : 22 janvier 2009
à : 10h00

Présidence : François GEORGET

Présents :

Collège Employeurs :
MM. Bernard CAZIN (FFF) - Francis COLLADO (LFP) - Philippe DIALLO (UCPF) - Henri MONTEIL (FFF)

Collège Salariés :
MM. Jean-Luc BAILET - Alain BELSOEUR - Jean-Pierre FAGE - François GEORGET (SNAAF)

Excusés :

Collège Employeurs :
M. Pierre CELLOT (U2C2F)

Collège Salariés :
M. Thierry BRISSET

Assistent à la séance : Mmes Stéphanie DELAFONTAINE - Marylène BOUCICAUD (FFF)
M. Richard DEFAY (FFF)
MM. Sébastien CAZALI et Vincent ROUX (LFP)
M. Jean-Marc SELZNER (U2C2F)

Le Président présente ses vœux aux membres de la Commission.

Le Président honore la mémoire de François PRAT disparu le 26 décembre 2008 et récemment élu au Conseil Fédéral.

Puis le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. Adoption des Procès-verbaux

Réunion du 24 octobre 2008. Le procès-verbal est adopté (avec ajout du texte à présenter aux Assemblées)

Réunion du 3 décembre 2009 : Le procès-verbal est adopté sous réserve des modifications suivantes :

Modification page 2 : Il est précisé qu'un préambule à la CCPAAF et non un courrier précisera que la grille de classification des emplois ne s'applique pas aux contrats existants des personnes déjà salariées.

Modification page 3

Questions diverses : remplacer le paragraphe par

Période d'essai

La Commission souligne la modification intervenue dans la loi de modernisation sociale relative aux périodes d'essai qu'il y aura lieu d'harmoniser avec celles prévues dans la CCPAAF.

La Commission propose de mettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

2. Point sur le questionnaire adressé aux différents organismes employeurs du football

Les membres de la Commission prennent connaissance de la synthèse faite suite aux retours des envois par l'UCPF du questionnaire aux clubs professionnels.

L'envoi par la LFA de ce même questionnaire à destination des Ligues et Districts est en cours.

En ce qui concerne les Clubs amateurs, le questionnaire leur a été adressé par l'U2C2F.

Le Président propose une réunion du groupe de travail afin de travailler sur les synthèses des questionnaires ainsi que sur la grille des classifications des emplois si nécessaire. Il sera composé des personnes qui ont fait partie du groupe de travail précédent et se réunira le 25 février 2009 à 10 h 00. Une nouvelle date limite de retour des synthèses est fixée : le 15 février 2009 au plus tard.

3. Grille de classification des emplois

Suite aux dernières modifications apportées à la grille de classification des emplois, les membres se mettent d'accord pour affiner cette grille en proposant d'apporter les ajustements nécessaires.

Il est décidé de scinder la catégorie 6 en deux parties : 6a pour les chefs de projets n'ayant pas de fonction d'encadrement et 6b pour les responsables qui ont une fonction d'encadrement.

Par ailleurs, dans les catégories 3, 4, 5, 6 et 7b, il est convenu d'ajouter quelques spécificités supplémentaires.

Dans la catégorie 3 : ajouter le conseiller départemental en football d'animation.

Dans la catégorie 7b, il convient de supprimer le secrétaire général et de le mettre en catégorie 7a : secrétaire général de club.

Après un large échange de vues, les membres se mettent d'accord sur des modifications qui seront soumises aux Collèges (Ligues/Districts) de la FFF.

4. Questions diverses

Pas de questions diverses.

5. Prochaine réunion

- Le mercredi 11 mars 2009 à 10 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 50.

Le Président de la Commission,

François GEORGET